

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 2487

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 11 BIS A

Après le mot :

« aides »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase :

« de personnes publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.